FRANC-TIREUR

Bulletin d'information du comité de soutien aux FTP marseillais • http://solidarite.samizdat.net

LIBERTÉ POUR YVES PEIRAT !

RAPPEL DES FAITS

21 février 1995

Assassinat d'Ibrahim Ali par des colleurs d'affiches du Front national à Marseille.

3 avril 1995

Action à l'explosif contre la villa du secrétaire départemental FN Maurice Gros (revendiqué FTP-Unité combattante «Albéric D'Alessandri»)

21 février 1996

Destruction à l'explosif du local du FN à Marseille d'où étaient partis les assassins d'Ibrahim (revendiqué FTP «Groupe Missak Manouchian»)

11 mars 1997

Attaque à la grenade d'un local du FN au 22, rue Sainte-Cécile à Marseille (revendiqué Groupe de Partisans «Marcel Bonain»)

21 février 1998

Destruction à l'explosif d'un local du FN à Marseille (revendiqué FTP-Unité Combattante «Dimitri Cotorovitch»)

9 juin 1998

Destruction à l'explosif du nouveau local du FN au 22, rue Sainte-Cécile (revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean Robert»)

2 octobre 1998

Destruction à l'explosif du groupe électrogène du Stadium de Vitrolles avant un concert de Rock Identitaire Français (revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean Robert»)

13 octobre 1999

Arrestation d'Yves Peirat et William Ferrari

6 février 2001

Début du p
d'Yves Peirat et de William F

23 février 2001

Verdict : 5 ans d'emprisonne
pour Yves Peirat et 125 000 frar
dommages et intérêts ; 18 moi
(dont quatre ferme
d'emprisonnement pour William
Ferrari.
650 000 francs de dommages e
intérêts pour Yves et Willian

COMMUNIQUÉ DU SRA (8 MAI 2002)

Le collectif Solidarité Résistance Antifa (SRA) dénonce l'annulation de la permission qui avait été accordée à notre camarade Yves Peirat, incarcéré depuis octobre 1999 et condamné à cinq ans de prison ferme pour des sabotages contre des locaux du Front national en région PACA dans les années 1990.

Pour motiver sa décision, le juge d'application des peines évoque un «risque de trouble à l'ordre public». Un bel exemple de la justice républicaine pour conclure cet entre-deux-tours «antifasciste». Ironie du sort, le juge a fondé sa décision sur la base d'un tract distribué à une manifestation le 2 mai dernier qui disait «libération de Yves Peirat, interdiction de Jean-Marie Le Pen». La justice avait pourtant libéré sans évoquer d'éventuels «troubles à l'ordre public» l'un des meurtriers d'Ibrahim Ali, ce jeune abattu en février 1995 alors qu'il courait pour prendre un bus. L'ex-colleur d'affiche du Front national est aujourd'hui salarié de la mairie de Vitrolles…

C'est en réaction à ce meurtre raciste que Yves a entrepris ses actions de sabotage à l'encontre de locaux du FN. Que ceux qui ont ouvert les yeux sur le danger fasciste à l'occasion des présidentielles n'abandonnent pas Yves Peirat à la «justice républicaine» !

FRANC TIREUR

Ce livre raconte l'histoire des FTP marseillais, leurs actions, leur arrestation, leurs conditions de détention et le soutien que leur ont apporté de nombreuses personnes.

PRIX PUBLIC : 6 EUROS

À commander au SRA

DERNIÈRE MINUTE

Nous avons récemment appris que Yves pourrait peut-être bénéficier d'une permission le 21 juin, et d'une autre le 5 juillet, sauf décision de dernière minute… Par ailleurs, la question de sa mise en liberté conditionnelle sera débattue le 25 juin prochain, mais sans garantie de succès, Yves refusant de payer aux parties civiles (mairie de Vitrolles, élu FN) ce que la justice l'a sommé de verser.

MANIFESTATION

Le 17 avril dernier, une manifestation a réuni environ deux cents personnes à Marseille lors de la venue de Jean-Marie Le Pen à la salle Vallier. Le slogan était «libérez Yves PEIRAT, enfermez Jean-Marie». Tout s'est déroulé sans incident. L'appel était à l'initiative des «ami(e)s d'Yves», de la CNT13, de NO PASSARAN 13, du SCALP, du Tipi, de RLF Vitrolles, et d'AC!13.

YVES NOUS ÉCRIT...

« NOS ACTIONS ONT REPRIS LEUR SIGNIFICATION PREMIERE : CELLE D'UN AVERTISSEMENT DESTINÉ À REVEILLER LES CONSCIENCES ET À OUVRIR LES YEUX. »

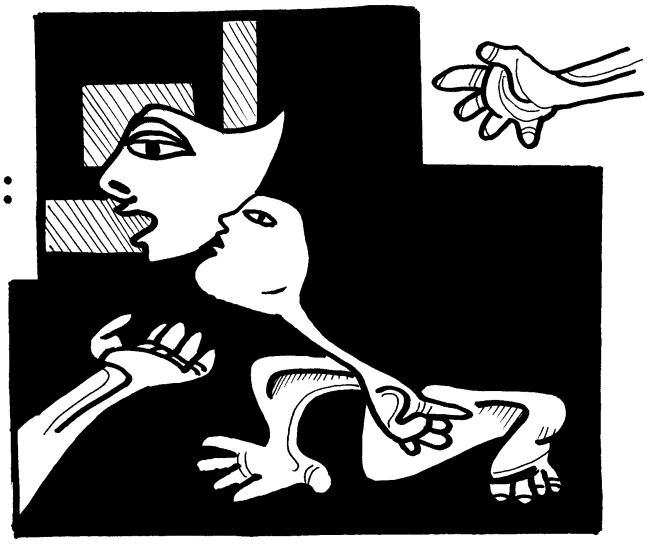

Salon, le 08 / 05

Salut à tous et à toutes,

Vous savez qu'étant donné le contexte, il m'a été difficile d'obtenir une permission de trois jours. Je devais bénéficier de celle-ci pour le vendredi 10 mai. Mais mardi 7 mai à 17h30, j'ai été convoqué par la direction du centre de détention pour apprendre que suite à un coup de fil du parquet, la juge d'application des peines a décidé de reporter cette permission à dans un mois. Le motif était que des tracts demandant ma libération et l'enfermement de Jean-Marie Le Pen ont été diffusés abondamment lors des dernières manifs anti-FN à Marseille. Sous-entendu : ma sortie en perm' serait de nature à « provoquer des troubles à l'ordre public ».

Outre que le contexte sera le même dans un mois (ce sera les législatives du 9 au 16 juin), il faut rapprocher cette décision de celle concernant la libération de l'un des inculpés de l'affaire Ibrahim Ali, en conditionnelle, grâce à son embauche par la mairie de Vitrolles (ainsi que celle de son fils). Il semblerait donc que quelques kilos de gravats pèsent plus lourd que la vie d'un gosse de 18 ans, y compris dans le contexte qui a vu le leader du FN présent au deuxième tour de l'élection présidentielle…

En ce qui me concerne, j'analyse cette situation comme destinée à me faire payer mon absence de regrets et de reniement de mes actes, que concrétise mon refus de paiement des parties civiles, en l'occurrence la mairie de Vitrolles, et les militants du FN comme Baumann.

D'autre part, il est clair que cette décision est aussi dirigée contre la solidarité extérieure qui n'a pas fléchie depuis plus de 30 mois.

On aimerait donc que je fasse amende honorable et que ma famille et mes ami(e)s présentent un profil bas, et peut-être alors, on me laisserait sortir.

Enfin, cela augure du futur des luttes à venir, dans le cadre de la politique dite sécuritaire qui sera menée par le nouveau gouvernement, quelle que soit sa couleur politique.

Que les choses soient claires, une fois pour toutes.

Je ne mendierais ni une conditionnelle, ni une permission. J'ai appris par mon éducation et par la vie qu'un homme, c'est exactement le rapport entre ses exigences morales et sa pratique.

Il est hors de question que je transige sur l'une ou l'autre, sinon cela signifierait que ce que nous avons fait n'avait aucun sens. Hors je pense qu'à la lumière du 21 avril, nos actions ont repris toute leur signification première : celle d'un avertissement destiné à réveiller les consciences et à ouvrir les yeux, devant ce qui était en train de se passer (cf. les deux textes de revendications, particulièrement le dernier).

Ainsi donc, nous avions vu juste en pronostiquant ce qui est arrivé ce dimanche. Pour autant, il faut rester lucide. La France n'a pas versé dans le fascisme… du moins pas encore (c'est mon côté optimiste qui parle). L'extrême droite a franchi un nouveau pallier. Le vote FN est aujourd'hui un vote d'adhésion à 80%. Il lui reste un dernier pallier à franchir. Ce sera l'occasion des régionales en 2004, où il sera en mesure de s'emparer de la présidence de certaines régions, particulièrement la PACA, grâce à la nouvelle loi votée après 1998, accordant 30% des sièges en plus à la liste arrivée en tête. Nous n'avons pas beaucoup de temps, pour infléchir la tendance. Les prochaines années vont être très difficiles. Mais j'ai bon espoir, au vu de la mobilisation, surtout de la part des jeunes.

Amitiés rouges et noires.

Yves.

DES CARTES DE SOUTIEN AUX FTP SONT DISPONIBLES AUPRÈS DU SRA.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS LES DEMANDER !

SOLIDARITÉS ICI & AILLEURS...

SOUTIEN À CHARLES

En mars 1999, le MNR (à l'époque le MN/FN) voulait ouvrir un local à Limoges en présence de Bruno Mégret. Bien avant les manifestations massives d'entre les deux tours de cette année, les Limougeauds (et déjà les jeunes) se sont mobilisés pour faire barrage aux idées de l'extrême droite.

Une manifestation pacifique de plusieurs centaines de personnes s'est vue ce jour-là violemment attaquée et maltraitée par le service d'ordre du MNR .

Pendant tout l'après-midi, les manifestants antifascistes ont été gazés et matraqués, d'abord en l'absence des forces de l'ordre. Quand celles-ci sont arrivées, elles ont montré une tolérance inexplicable pour les violences perpétrées par les gros bras du MNR. La sortie de Mégret s'est même accompagnée de jets de grenades lacrymogènes contre les manifestants, de concert par les forces de l'ordre et les militants MNR. Comme le rapportait la presse de l'époque, six manifestants et un enfant passant par là ont été blessés. Des plaintes ont été déposées, mais une seule a abouti… contre un militant d'AC!, très engagé dans la lutte antifasciste, qui aurait jeté un drapeau (cela s'appelle «violence avec arme»). Rien sur les matraquages ni sur les gazages.

La France, après des élections traumatisantes, est en train de se rendre compte du danger bien réel du fascisme. L'utilisation de la justice à des fins financières et politiques est une de leurs armes depuis la naissance de la bête immonde. La justice doit savoir ce qui s'est passé ce jour-là. C'est vrai, c'est loin, mais nous comptons sur vos témoignages (écrits ou oraux) pour pouvoir dire ce qui s'est vraiment passé.

Comité de Soutien anti-fasciste
71, Rue de Pommeil
23000 Guéret
05 55 52 73 95
sylvie.cercier@free.fr

LES NERVIS DE MÉGRET AGRESSENT UN MILITANT ANTIFASCISTE

Un garde du corps de Bruno Mégret a agressé ce matin (30 avril 2002) un militant de Ras l'front sur le marché de Vitrolles. Cet acte de violence, qui montre le vrai visage du MNR, a été totalement gratuit alors que les militants de Ras l'front faisaient leurs courses.

Suite à cette agression, le militant de Ras l'front blessé à l'oeil et aux cervicales a perdu connaissance et a été hospitalisé pour quelques jours.

Une plainte a été déposée dans les heures qui ont suivi.

LIBERTÉ POUR ROBERTA !

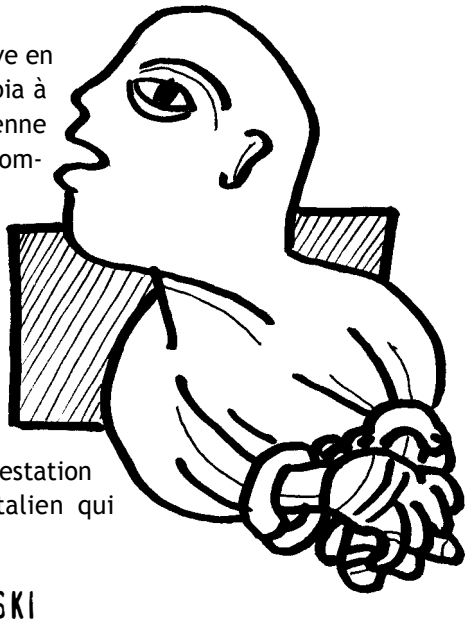

Après 9 mois d'incarcération préventive en haute sécurité à la prison de Rebibbia à Rome, Roberta Ripaldi, féministe italienne arrêtée le 16 juillet 2001 peu avant le sommet de Gênes,a été relâchée en attendant le début du procès fixé au 26 septembre 2002.

Voilà ce qui lui est reproché (plus de détails dans le bulletin n°9) : avoir passé un coup de téléphone pour revendiquer l'incendie d'un rideau de fer d'un local des DS (démocrates de gauche) en 1999, au moment où la contestation grandissait contre le gouvernement italien qui intervenait dans les Balkans.

JUSTICE POUR TOMASZ WILKOSZEWSKI

Tomasz Wilkoszewski (ou Tomek) est un antifasciste polonais. En 1996, suite à une rixe avec une bande de néo-nazis, il a été accusé de meurtre et condamné à 15 ans de prison. Il est emprisonné depuis 6 ans. Conformément à la loi polonaise, une grâce présidentielle demandant la libération de Tomek sera déposée le 26 juin 2002. L'ACK (Croix Noire Anarchiste de Pologne, organisation de soutien aux prisonniers politiques libertaires) organisera des manifestations le 25 juin 2002 et fait appel à la solidarité internationale : rassemblements devant les ambassades ou consulats polonais, pétitions, etc. En plus de faire circuler l'information, vous pouvez envoyer avant le 25 juin des courriers de protestation, e-mails, fax... à l'ambassade de Pologne en France :

Son Excellence M.Jan TOMBINSKI
1, rue de Talleyrand, 75343 Paris Cedex 07
fax 01 43 17 35 07 / E-mail: info@ambassade.pologne.net

APPEL AUX AMI(E)S ET CAMARAD(E)S D'YVES ET DE LA CAUSE (HAHA !)

Appel aux groupes, collectifs, assos, individu(e)s, lieux : Si vous désirez organiser une soirée ou une journée sur le cas des FTP (débat, interventions, concert, projection, rencontres, etc.), le SRA peut vous fournir du matériel : infos, bulletins, tracts, affiches, cartes postales, CD de soutien, livres, ainsi qu'une vidéo-tract relatant le début et les éléments de «l'affaire FTP». Il est possible, suivant le jour et le mois qu'une personne du comité de soutien se déplace pour une intervention et/ou débat, de même qu'une chronologie complète et infos récentes peuvent être fournies pour une rencontre publique; Bien sûr, cela nécessite un peu de temps d'organisation, mais toutes les propositions et initiatives sont les bienvenues !

SOLIDARITÉ RÉSISTANCE ANTIFA
21ter rue Voltaire 75011 PARIS / Tél. 01 43 48 54 95 / sra@samizdat.net